

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

MARNE

Commune
de

ST LUMIER LA POPULEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de ST LUMIER LA POPULEUSE

Séance du 26 février 2014

L'an deux mil quatorze

et le 26 février à 20h00 ,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

sous la présidence de M. François HUSSON

Étaient présents :

HUSSON François, SCHEMITTE Claude, COTTRAY Elisabeth, HUSSON Sylviane, GAVEL Gérard, CAPRON Jean-Pierre, DANTAS Alain, TANIYOU Bernadette.

Étaient excusés :

qui avaient délégué leur mandat respectivement à :

Étaient absents non excusés :

a été nommée secrétaire :

Mme HUSSON Sylviane

OBJET : N°01/2014

TRANSFERT DES ELEVES DE MATERNELLE ET PRIMAIRE A L'ECOLE CONDORCET

DE PARGNY SUR SAULX

Mr le Maire expose que depuis le 1er janvier 2014, suite à la réforme des intercommunalités, la Commune de St Lumier la Populeuse est dans l'obligation de reprendre la compétence scolaire vu que la C.C. Saulx et Bruxenelle dont nous dépendons n'a pas cette compétence.

Il s'ensuit une dépense nouvelle qui dans l'avenir impactera lourdement le budget communal. Pour cette raison, une réflexion est engagée ; les parents d'élèves ont été invités à s'y associer en participant à une réunion publique et à une visite du Groupe Scolaire Condorcet à Pargny sur Saulx. Cette structure présente des avantages reconnus par tous, de plus le coût annuel par élève est beaucoup moins élevé que celui pratiqué par la C.C. Bocage-Der et Perthois dont dépend notre groupement scolaire actuel. Mr le Maire propose qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014, les enfants de St Lumier la Populeuse quittent l'école maternelle et les écoles primaires du groupement Blesme-Haussignémont-Favresse et intègrent le groupe scolaire Condorcet de Pargny sur Saulx.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, pour la rentrée prochaine de scolariser les enfants d'âges maternelle et primaire de la commune de St Lumier la Populeuse au groupe scolaire Condorcet de Pargny sur saulx dès la rentrée 2014/2015.

Le Conseil Municipal déclare détenir : l'accord écrit de la Commune de Pargny sur Saulx pour scolariser les élèves de St Lumier à compter du 29/08/2014 et l'accord du Conseil Général pour la mise en place du transport scolaire vers le groupe scolaire de Pargny sur Saulx dès la rentrée 2014/2015.

Extrait certifié exécutoire,

A St Lumier la Populeuse, le 26/02/2014,

Le Maire,

HUSSON F.

